[illegible]

M. André va faire tenir le clef de Versailles.

La Conférence des Fédérations ET BOURSES DU TRAVAIL

Paris, 2 juin.

[illegible]

M. Doria, de Toulon, dit que c'est sur sa proposition que cette décision a été prise et il estime que M. Griffuelhes n'a pas le droit de se refuser à donner aux délégués de province des explications que ceux-ci jugent nécessaires sur la gestion de la Maison des Fédérations.

M. Yvetot dit que M. Griffuelhes pourra répondre, mais à la seule condition qu'il y ait des sténographes. Il est convaincu que l'ancien secrétaire général de la C. G. T. donnera toutes les explications. Sa gestion n'est pas sans reproche peut-être, mais ce n'est pas le moment d'entrer dans le vif du débat.

Un délégué de province demande alors pourquoi M. Griffuelhes se refusera-t-il à fournir les explications que nous lui réclamons ? A la Maison des Fédérations il y a plusieurs services en dehors de la C. G. T. Il y a des services qui constituent en somme des opérations commerciales tels que le Dispensaire, l'Imprimerie, la vente de brochures, etc.

A ce moment plusieurs délégués interviennent et dans le bruit on décide que la question ne peut être examinée que dans le Comité secret qui doit avoir lieu ce soir.

Le calme rétabli, on parle du viaticum.

La séance est reprise à 5 h. 45. On a adopté, sur la proposition de M. Péricat, les conclusions du rapport de la commission tendant à l'établissement d'un rapport semestriel qui sera rédigé par les organisations confédérées et adressé à la C. G. T., et qui relatera l'état des cotisations, la marche des syndicats, ainsi que les divers travaux effectués par ces organisations.

Le restant de la séance a été consacré à la discussion du rapport relatif à l'établissement d'une carte et d'un timbre confédéral.

Il a été décidé que chaque organisation aurait son livret syndical ; un second livret-carte serait adressé par la C. G. T. aux organisations qui en délivreraient un exemplaire à chaque syndiqué.

Par l'apposition du timbre, on se rendrait compte de la situation du syndiqué, vis-à-vis de la C. G. T. et de sa Fédération. Cette mesure sera appliquée à partir du 1er janvier 1910.

M. Griffuelhes, sur la proposition de ses amis, a décidé de se rendre ce soir à la convocation qui lui a été lancée, pour s'expliquer sur sa gestion pendant son secrétariat à la C. G. T.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

L'opinion de Wilbur Wright sur le « Zeppelin »

New-York, 2 juin.

M. Wilbur Wright, qui se trouve actuellement aux Etats-Unis, a fait les déclarations suivantes au sujet du voyage accompli par le « Zeppelin » :

« Le voyage du « Zeppelin » ne m'étonne pas du tout ; ce qui est étonnant, c'est que l'on n'ait pas dans le passé, fait aussi bien ou mieux.

« Le comte Zeppelin a fait porter tous ses efforts sur la question du plus léger que l'air et personne n'a étudié mieux que lui ce sujet délicat. Il a amassé une masse d'informations qui seront utiles pour les autres navigateurs.

« En ce qui concerne la conquête de l'air, ses vues diffèrent largement des miennes et de celles que professe mon frère, mais nous nous rencontrons sur un terrain commun ; il s'agit de triompher des courants multiples et toujours changeants qui sillonnent l'air et, de plus, de connaître leur gravité spécifique.

« La plupart des découvertes du comte Zeppelin ont été profitables, et nous espérons pouvoir à notre tour lui montrer combien nous lui sommes reconnaissants des services qu'il nous a rendus

« Son type de navire est avant tout un type original, et il y a de bonnes raisons de croire que si ce type est porté à sa perfection, on en retirera les plus grands avantages ».

Wilbur Wright ajoute qu'il ne serait nullement étonné d'apprendre d'ici un an qu'un navire aérien a fait la traversée de l'Atlantique.

Chambre des Députés

Séance du Mercredi 2 Juin

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Henri Brisson.

[illegible]

La proposition est adoptée.

Les Messageries Maritimes

La Chambre reprend ensuite la discussion de la convention avec les Messageries maritimes.

[illegible]

... généralement simplifié un débat. Une question préjudicielle domine ce débat. La situation de la Compagnie des Messageries maritimes justifie-t-elle le projet de convention qui nous est soumis ?

Cette Compagnie se double d'une entreprise de constructions navales. Pour l'évaluation du matériel, il a été procédé à une enquête [illegible] par des inspecteurs des finances et des agents de la Compagnie.

Le rapport déclare d'ailleurs que cette évaluation n'est que provisoire et sera modifiée d'après les [illegible] qui pourront être consentis à l'avenir. Déjà, dans cet ordre d'idées, l'évaluation primitive de 100 millions s'est trouvée ramenée à [illegible] millions.

Pour la flotte, dont la valeur est l'élément principal de l'actif, on est parti du prix de revient réel auquel on a appliqué un amortissement selon la formule [illegible] de l'Angleterre dans le dernier contrat avec la Compagnie Cunard.

On n'oublie qu'une chose : c'est que les conditions ici sont absolument différentes de celles qu'on nous propose d'accepter.

Pour les ateliers, pour le mobilier et le matériel des agences, et pour le mobilier des navires, on a admis la valeur en écritures sous réserve d'expertise. Autant dire qu'on s'engage les yeux fermés.

D'autres dispositions doivent attirer l'attention de la Chambre par les obligations qu'elles entraînent pour l'Etat.

Telle est, notamment, celle qui permet à la Compagnie d'inscrire au titre du domaine contractuel pour 40 millions d'obligations destinées à augmenter les ressources du service des approvisionnements et de son fonds de roulement, à la mettre en mesure de se libérer de ses engagements autres que sa dette obligataire, et, s'il y a lieu, à former la dotation initiale du fonds de contribution.

En outre, l'Etat aura à inscrire chaque année à son budget une somme de 3 à 4 millions pour garantir les intérêts de la dette de la Compagnie. Dès maintenant, c'est un débours de 117 millions qui est certain.

Il faut prévoir, en outre, le renouvellement de 43 navires pendant les vingt-cinq ans auxquels est fixée la durée de la convention, d'où nouvelle dépense de 258 millions. En y ajoutant le renouvellement du matériel des ateliers, le total atteindra 342 millions.

Enfin, si l'on examine l'exploitation d'une usine de construction par la Compagnie elle-même, on est amené à estimer que ce système, au point de vue financier présente de graves inconvénients.

Il existe, dit-on, des précédents à l'étranger ; mais ces précédents n'en sont pas encore au point que nous puissions en tirer une leçon.

Pour celles de ces conventions qui ont été signées par la Belgique, par exemple, elles ne l'ont été qu'après augmentation de leur capital par leurs propres ressources. Celle condition se retrouve dans les conventions de tous les autres pays.

M. Dupourqué a la parole.

Il examine la situation de la Compagnie. Il critique la convention.

L'orateur trouve que le moment est peut-être mal choisi pour engager l'Etat pendant 25 ans. Il appuie lui aussi le renvoi du projet.

M. Carnaud parle au nom de la commission de la Marine ; il se place au point de vue des intérêts maritimes pour discuter le projet. Il prend la défense des inscrits et préconise un ensemble d'améliorations. Toutefois, considérant l'intérêt qu'offre ce projet pour la marine marchande, il conclut à son adoption.

M. Cloarec a la parole. — Il combat la convention.

M. Cloarec combat la convention, comme contraire aux intérêts de la marine marchande.

Il cite les Chambres de Commerce de Marseille, du Havre, de Nantes, de la Rochelle et de Bordeaux comme étant opposées à la convention.

La charge supportée par l'Etat sera de 23 millions par an, soit un demi-milliard pour 25 ans. Ces chiffres justifient les inquiétudes des armateurs.

L'orateur demande le renvoi du projet à la commission pour l'étude de la question des adjudications.

M. Siegfried rejette à son tour la convention. Il condamne les marchés de gré à gré et pense qu'on aurait dû procéder par adjudication.

Il demande la revision du cahier des charges et le renvoi de la convention à la commission.

A la demande de M. Caillaux, la discussion du projet sera continuée mercredi prochain.

La séance est levée à 6 heures 45.

Nouvelles de Partout

PARIS

— M. Abel Flourens, conseiller d'Etat, a été, mardi, victime d'un accident de voiture. En compagnie de sa gouvernante, Mme Victorine Leriche, âgée de 67 ans, et d'une fillette de 10 ans, Mlle Marcelle Marie, il se rendait chez une famille amie quand, boulevard de Strasbourg, le fiacre dans lequel il avait pris place fut pris en écharpe par un tramway Gare du Nord-Boulevard de Vaugirard. Le choc fut si violent que le fiacre fut renversé et tout disloqué. Dégagés par des passants, les trois voyageurs furent conduits dans une pharmacie où des soins leur furent prodigués, après quoi ils purent regagner leur domicile en voiture. M. Flourens a été très contusionné à la tête et se plaint de vives douleurs au pied droit. Mme Leriche a été blessée à la poitrine par un éclat de bois. Quant à la fillette, elle a été légèrement contusionnée. Le cocher, M. Joseph Bose, qui avait été renversé sous un fiacre, est plus grièvement atteint.

— Mardi dans l'après-midi, un camion automobile a renversé, à l'angle de l'avenue Ledru-Rollin et de la rue de Bercy, une pauvre brocanteuse, Mme Annette Barenger. Transportée à l'hôpital Saint-Antoine, la victime y a succombé.

FRANCE

— On a arrêté, à Bar-le-Duc, un nommé Léon [illegible], âgé de [illegible] ans, plâtrier, domicilié à [illegible], inculpé d'attentats aux mœurs. Ce triste personnage a reconnu avoir violé sa sœur, âgée de onze ans, et quatre autres fillettes âgées de douze, dix, huit et quatre ans.

— La police d'Auch a arrêté mardi soir un chemineau porteur d'un livret militaire au nom de François Labiche, né en 1882. Cet individu avait dans la matinée tenté de faire violence à une fillette de treize ans, à Miremont, près Mirande. Ne pouvant aboutir à ses fins, il engagea une longue lutte avec sa victime et la frappa brutalement, puis cacha son corps évanoui sous un aqueduc. La fillette reprit connaissance, se traîna jusqu'à une métairie voisine et dénonça le chemineau. Celui-ci, arrêté aux environs d'Auch, nie énergiquement, mais plusieurs indices graves ne permettent aucun doute sur sa culpabilité. Il a été transféré à Mirande.

— Les gardiens du jardin du palais de Longchamps ont trouvé, mercredi matin, en faisant leur ronde, deux cadavres ensanglantés : celui d'un homme et d'une jeune femme. D'après les papiers trouvés sur l'un des cadavres, il s'agit des époux Grenier, de Bessèges. A la suite d'une constatation pénible et voulant éviter une contamination inévitable la femme quitta le domicile conjugal et vint se réfugier à Marseille. Le mari abandonna son travail et vint l'y retrouver. Hier, vers le soir, il décida sa femme à le suivre dans les jardins du palais de Longchamps, et sur son refus de reprendre la vie commune, il la tua de deux coups de revolver, puis il se brûla la cervelle et tomba comme une masse sur le cadavre de sa victime. Sur les lieux du drame, on a trouvé une fiole de poison à demi-vide. Louis Grenier, afin d'être bien sûr de ne pas survivre en avait absorbé le contenu avant de se faire justice.

— Le docteur Thiéry était poursuivi sous l'inculpation de violation du secret médical pour avoir émis publiquement son avis sur l'état mental de Jeanne Weber. Le tribunal vient de rendre un jugement le condamnant à 16 fr. d'amende avec application de la loi de sursis.

— Par train spécial sont arrivées à Nancy des délégations du London County Council, de la Franco British Alliance, des membres du Parlement anglais et des représentants de la presse anglaise venant visiter l'exposition de Nancy. La gare de Nancy était illuminée et pavoisée et dans les salles d'attente de première classe spécialement décorées de drapeaux aux couleurs anglaises et françaises et de plantes vertes, MM. Beauchet, maire, les adjoints et conseillers municipaux de Nancy reçurent leurs hôtes anglais et leur souhaitèrent la bienvenue. Sur tout le parcours, une foule nombreuse n'a cessé de pousser d'enthousiastes vivats à l'adresse de l'Angleterre. Les délégations anglaises se rendirent à l'issue de la réception dans divers établissements de spectacles de la ville qui avaient organisé en leur honneur des spectacles de gala où eurent lieu d'unanimes manifestations anglophiles.

— Un sergent du 103e d'infanterie nommé Prost, âgé de vingt et un ans, s'est tué en tombant accidentellement de la fenêtre du quatrième étage d'une caserne à Alençon.

ÉTRANGER

— M. Constans a quitté Constantinople aujourd'hui matin à bord de la « Phrygie ». Parmi les nombreuses personnes qui se sont réunies pour lui faire leurs adieux se trouvaient les ministres des affaires étrangères et de l'intérieur, le président de la Chambre des députés, le général Mahmoud Chevket pacha et tous les ambassadeurs et chefs de mission.

— Un concours international d'aéroplanes aura lieu à Brescia au mois de septembre prochain. Le comité d'organisation a recueilli déjà un grand nombre d'inscriptions comprenant 5 italiens 5 français, 2 anglais, 2 allemands, 1 autrichien, 1 espagnol, 1 russe et 1 américain.

— On annonce qu'une explosion aurait eu lieu près d'Alexandrie (Egypte), à bord du paquebot « Portugal », des Messageries Maritimes. Cet accident aurait coûté la vie au mécanicien, cinq de ses camarades auraient été blessés.

LA BELGIQUE

Un vieillard tué par une automobile

Bruxelles, 2 juin.

Les curieux étaient accourus nombreux hindi à Louvée, pour assister au passage des cyclistes prenant part à la course Paris-Bruxelles.

Un auto passait, quand un autre voulut le dépasser et s'engagea sur l'accotement. Mais le chauffeur donna un coup de volant très violent et la machine tamponna un vieillard de Louvée, M. Grégoire Joorls, qui fut projeté à cinq mètres de distance. Il resta évanoui, perdant du sang par de graves blessures. Transporté à son domicile, il y est mort cette nuit.

Un des fils du défunt, Fernand, a été aussi atteint par la machine. Ses blessures sont assez graves.

Société des Agriculteurs du Nord

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 2 JUIN

INSTALLATION DU NOUVEAU BUREAU POUR LA PÉRIODE 1909-1911

La séance est ouverte à onze heures du matin, sous la présidence de M. Jules Laden, président sortant.

Présents au bureau : MM. Alfred Leroy ; Louis Mannier ; Ernest Wenaere ; Félix Haeuw ; Georges Potié ; Pierre Debuchy ; Henri Maliez ; Ernest Macarez ; Emile Davaine ; Paul Lepeuple ; J.-B. Bondual ; Dubernard ; Castiaune ; [illegible] ; Charles Desprez ; Delepurie-Bayart.

Absents excusés : MM. Hector Sandrert ; Hanicotte.

Au début de la séance, M. Jules Laden, président sortant, prononce le discours suivant :

Discours de M. Laden

Messieurs,

Arrivé à la fin du mandat que vous m'avez confié, j'ai le devoir de remercier de tout du cœur tous les membres du bureau de notre grande société. Grâce à eux, ma tâche, qui sans cela eût été trop lourde pour moi, s'est trouvée simplifiée. Je ne l'oublierai jamais et, en ce dernier acte de ma présidence, je tiens à leur affirmer toute l'amitié que je leur porte, toute la reconnaissance que je leur conserve. Je tiens en particulier à exprimer à mon ami Lorchier tout le prix que j'ai attaché à sa collaboration constante et à lui dire combien tous ici nous apprécions la belle vaillance, l'infatigable ardeur qu'il a mise à la défense de nos intérêts agricoles.

Messieurs, plus nombreux que jamais, nos sociétaires ont pris part au vote qui vient de mettre à la tête de notre Société un de nos amis les plus appréciés dans le monde agricole, M. Ernest Macarez [illegible]

[illegible]

... confiance, nous tenons, tout en exprimant à notre nouveau collègue nos souhaits de bienvenue, à proclamer une fois de plus toute la sympathie que nous avons pour le vice-président sortant de l'arrondissement de Dunkerque.

Maintenant, Messieurs, il me reste à déclarer installés les membres du bureau que vous avez [illegible], à remettre à M. Macarez la présidence de la Société des Agriculteurs : C'est ce que je suis heureux de faire, convaincu d'ailleurs que, dans une union féconde, [illegible] haut et ferme le drapeau autour duquel se groupent de plus en plus les [illegible] les plus dévoués de notre agriculture septentrionale.

De vifs applaudissements accueillent les paroles de M. Jules Laden.

M. Ernest Macarez lui succède au fauteuil présidentiel. Prennent place en même temps au bureau : MM. Th. Rose, député du Pas-de-Calais, [illegible] de la commission parlementaire des Douanes ; Louis Guislain et Marcel Delaune, députés du Nord.

Discours de M. Macarez

M. Ernest Macarez répond en ces termes au discours de M. Laden :

Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier sur le grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de la Société des Agriculteurs du Nord.

[illegible]

PETITE MAIN

ou l'Enfant de la Duchesse

GRAND ROMAN CONTEMPORAIN

Par Pierre SALES

Feuilleton du 3 Juin 1909 N° [illegible]

[illegible]

... en contact avec eux, il en était arrivé, presque de lui-même, à prononcer ces mots qu'il avait entendus si souvent sur les lèvres de son ami Stéphane : « Mais alors... tout est de la blague ! »

Stéphane prétendait, en effet, que ce n'était qu'une vaste blague que la vie... et toute [illegible]

[illegible]

... cruelle aux petits; la loi, égale pour tous selon le Code, s'incline devant les puissants et est impitoyable aux pauvres gens. Bien [illegible]

[illegible]

... effroyable, cette inégalité en toutes choses, [illegible]

[illegible]

Et Francis avait fini par comprendre tout le secret de Stéphane [illegible]

[illegible]

(A suivre.)

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
90, Rue Nationale, Lille